



Procédures Opérationnelles Standard (POS) pour l'organisation des mouvements de populations coordonnés par la communauté internationale

Principes & utilisation de ces POS

En République centrafricaine, depuis le début de la crise, un grand nombre de communautés, de personnes nomades ou de familles se sont retrouvées, malgré leur souhait, dans l'impossibilité de partir de la zone dans laquelle ils se trouvent, que ce soit leur zone de résidence habituelle ou une zone dans laquelle ils ont trouvé une forme de protection. Néanmoins, au terme du droit international applicable dans le pays, toute personne se trouvant soit dans sa zone de résidence habituelle soit dans une situation de déplacement a le droit de liberté de mouvement sur le territoire ou de fuir le territoire pour trouver refuge dans un pays tiers. Dans ce cadre, plusieurs communautés ont exprimé leur souhait de départ auprès de la communauté internationale, mais, du fait de la situation sécuritaire ou de leur vulnérabilité, sont dans l'incapacité de faire un tel déplacement¹.

Le cas de chaque communauté doit être étudié avant de pouvoir apporter une réponse appropriée selon le souhait de chaque individu, et ce en conformité avec les standards du droit international. De plus, dans le cadre de la Stratégie de Protection des Populations à Risque élaborée par le Cluster Protection et endossée par l'Equipe Humanitaire Pays (EHP), toutes les relocalisations des populations à risque en République Centrafricaine se feront en accord avec les principes de cette stratégie. Enfin, tout mouvement de population coordonné par la communauté internationale se fera en conformité avec les recommandations et décisions de la Task Force pour la protection des populations à risques.

Du point de vue opérationnel, les mouvements de population coordonnés par la communauté internationale, dont les relocalisations, seront organisés conformément à ces POS, dans leurs phases préparatoire et exécutoire. La phase de prise en charge une fois les personnes arrivées à leur lieu de destination, ou d'installation des populations relocalisées, n'est pas couverte par les présentes POS. Il est toutefois rappelé ici que les mouvements de populations coordonnés par la communauté humanitaire s'accompagnent nécessairement de la prise en compte des besoins de protection et des vulnérabilités des personnes et de

¹ Si le mouvement des personnes est organisé par les populations mêmes, et non coordonné par la communauté internationale, se reporter aux SoP pour l'organisation de l'accompagnement des mouvements de population afin de minimiser les risques de protection

l'étude des solutions pour les personnes vers leur lieu de destination choisi. De même, la relocalisation des populations à risques doit s'accompagner de mesures d'accompagnement pour faciliter leur installation et renforcer les capacités des communautés hôtes. Selon la stratégie définie par la Task Force pour la protection des populations à risque, il ne sera pas créé des « sites de déplacés » mais des espaces ou villages d'accueil aménagés selon les besoins et les moyens, et permettant l'insertion dans la région de relocalisation. L'agence lead, le Cluster Protection et le point focal OCHA sont responsables de définir les critères d'installation répondant à la stratégie définie.

Gestion de l'opération et des communications

1. Information au Gouvernement par le Coordonnateur Humanitaire (CH),
2. Désignation de l'agence lead pour le mouvement de population / la relocalisation par la Task Force Protection des populations à risques, qui devra assurer la mise en œuvre de ces POS, et de 2 co-lead, le Cluster Protection et un point focal OCHA qui assurera la liaison avec le Coordinateur Humanitaire, la Task Force et l'inter-cluster (ICC).
3. Établissement d'un groupe de travail ad hoc pour le mouvement de population / la relocalisation, piloté par l'agence lead et comprenant tous les acteurs impliqués (humanitaires, logistiques, sécuritaires/CMCoord), qui sera chargé de l'élaboration d'un plan prévisionnel écrit conforme à ces POS incluant l'itinéraire, dates et heures y compris arrêts sanitaires ou de repos, et mesures de sécurité. Le besoin de conduire des fouilles pour désarmer les personnes participant au mouvement de population sera évalué avec les acteurs humanitaires et les conclusions incluses dans la planification de sécurité.
4. Désignation d'un chef de convoi (humanitaire) avec un backup, tous deux munis de communication satellitaire, handsets, mégaphone et solution internet,
5. Partage d'informations régulier aux communautés concernées, aux communautés hôtes, aux autorités locales,
6. Communication du plan prévisionnel aux Forces Internationales via CMCoord (minimum 7 jours avant le départ) pour l'élaboration du dispositif d'escorte et l'intégration d'éventuelles modifications commandées par l'impératif sécuritaire,
7. Identification d'acteurs humanitaires présents ou intervenants sur l'itinéraire, partage du plan de mouvement et partage des coordonnées de contact entre les acteurs humanitaires, le chef de convoi, le Cluster Protection, le point focal OCHA et le chef de l'escorte militaire,
8. Strict respect de la confidentialité sur la planification du mouvement,
9. Suivi du convoi par la salle radio de l'agence lead ou celle assurant l'accompagnement humanitaire, partage d'info en temps réel au point focal OCHA, après le départ et jusqu'à l'arrivée du convoi, aux fins d'assurer la bonne circulation de l'information.

Procédure de préparation au départ

- Enregistrement des ménages y compris : des profils de vulnérabilité en accord à l'annexe 1 ou une sélection des catégories mentionnées d'après les profils identifiés au préalable ; enregistrement séparé de chaque femme dans les ménages polygames ; identification des cas de vulnérabilité médicale ; indication du choix d'être relocalisé ou non, et le cas échéant, l'endroit de relocalisation souhaité ; famille d'accueil ou pas ; signature confirmant le mouvement volontaire par chaque adulte. Préservation de la confidentialité des entretiens, en particulier par rapport aux choix de la population par rapport à la relocalisation,
- Évaluation de l'état sanitaire des candidats au le mouvement de population / à la relocalisation, y compris l'identification de personnes qui ne pourraient pas voyager et dans la mesure du possible, actions d'assistance santé pour stabilisation pour le départ,
- Élaboration du manifeste et partage avec le chef de convoi et tous les points focaux susmentionnés y compris les représentants par camion,
- Clarification du poids ou du volume maximal de bagages par famille, au minimum 2 par personne, mais en excluant si nécessaire des effets non personnels comme la fourniture,
- Enregistrement des bagages par famille,
- Prévoir protection dans les camions contre les éléments météorologiques, à minima des bâches, et contre les risques prévisibles,
- Prévoir des échelles ou des moyens similaires pour faciliter l'embarquement en dignité,
- Préparation d'un plan de contingence y compris transport extra et lieux d'hébergement pour des personnes qui pourraient rester sur place, y compris pour des raisons médicales,
- Communication des infos pertinentes aux Forces Internationales et a minima : nombre de camions, nombre de personnes transportées, cas particuliers. Communication de tous changements survenus lors de la planification
- Demander aux Forces l'organisation d'un briefing sécuritaire auprès de la population pour faciliter l'action de protection des militaires et insister sur les consignes de sécurité notamment en cas d'attaques.

Procédures d'embarquement

- Désignation d'un agent humanitaire par camion, et d'un responsable pour 5 camions,
- Désignation de points focaux pour l'embarquement des passagers, le chargement des bagages et la réception du convoi,

- Désignation de représentants des populations bénéficiaires par camion,
- Embarquement des bagages dans des camions séparés si possible la veille du mouvement,
- Embarquement des personnes d'après les manifestes avec cordon de sécurité, en assurant l'unité familiale et la priorité aux personnes vulnérables,
- Présence, assistance et monitoring d'équipes de protection (y compris GBV et protection de l'enfance) lors du départ et l'arrivée,
- Check-up médical au départ.

Réponses aux vulnérabilités

- Identification des enfants non accompagnés / enfants séparés, entretiens, planification si besoin de mesures de meilleurs intérêts, recherche et réunification, par des acteurs de protection de l'enfance,
- Partage de liste de personnes vulnérables incluant les femmes enceintes avec points focaux de réception, au moins une semaine avant le mouvement,
- Pose de bracelets aux enfants de 0 à 5 ans minimum, si possible à tous les enfants,
- Sensibilisation sur la problématique de la séparation familiale auprès de la communauté concernée ainsi que les humanitaires,
- Fournir de matelas les camions transportant des personnes vulnérables,
- Prévoir des ambulances, transport par avion ou une combinaison des deux pour les personnes vulnérables qui ne pourraient être transportées que par ces moyens et signaler ces cas en amont aux forces pour planification si nécessaire une escorte pour assurer le transport des personnes vulnérables vers leurs lieu de départ,
- Identification au sein de la population de groupes de personnes, y compris des femmes, pouvant fournir un soutien émotionnel aux personnes les plus vulnérables,
- Accompagnement lors de l'embarquement des personnes vulnérables qui seraient seules.

Assistance et accompagnement

- Consulter les candidats au mouvement de population / à la relocalisation sur leurs besoins d'assistance (eau, nourriture, NFI incluant kits de dignité, argent) pendant le mouvement, et planifier en tenant compte de leurs préférences et des standards humanitaires,
- Comme mesure de contingence, embarquer des rations de nourriture et d'eau suffisantes pour des imprévus, même si de l'argent a été donné aux populations,
- Prévoir si possible des abris d'urgence en cas d'arrêt non-planifié du convoi,

- Le chef du convoi emmènera suffisamment d'argent liquide pour répondre à des imprévus,
- Accompagnement d'ambulance et équipe médicale et psychosociale,
- Accompagnement humanitaire muni de communication satellite, handsets, mégaphone et solution internet.

Communication et sensibilisation

- Accord sur les messages clés et réunions régulières avec la population, dirigées par le lead ou les co-lead, pour les informer / consulter de toutes les mesures prévues dans le plan de le mouvement de population / relocalisation, en accord avec ces POS, et de celles prévues pour leur réception et assistance dans le lieu de destination; ceci dans les langues que la population puisse comprendre, et en y comprenant toute la population y compris les femmes et groupes vulnérables,
- Mesures de coordination entre le plan de mouvement de population / relocalisation et celui d'intégration en particulier cohérence et coordination entre la communication aux personnes relocalisées et celle prévue pour les populations hôtes,
- Planification de *go and see visits* et dans la mesure du possible, maintien des contacts entre la communauté déplacée et la communauté hôte,
- Partage de coordonnées des points focaux a l'arrivée avec les représentants de la population bénéficiaire.